



# Guide d'évaluation des plans de transition pour le secteur de l'éducation

Mai 2017

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent, de la part du Partenariat mondial pour l'éducation, aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Publié par le Partenariat mondial pour l'éducation  
900 19th Street, N.W., Suite 600, Washington DC, 20006, États-Unis  
[www.partenariatmondial.org](http://www.partenariatmondial.org)

Photos de couverture :

Des élèves lisent les ouvrages de lecture supplémentaires financés par GPE à la bibliothèque de l'école primaire de Billy Town, école construite et maintenue avec l'aide de GPE. Libéria, Juillet 2016

Crédit photo: GPE/Kelley Lynch

Peace Mulbah, 5 ans. Crèche et école maternelle de Billy Town, une école construite avec l'aide de GPE. Libéria

Crédit photo: GPE/Kelley Lynch

Srei écrit au tableau en classe à l'école Angthlork Reang Sey au Cambodge, Mars 2015

Crédit photo: GPE/Livia Barton

## Remerciements

Le guide d'évaluation des plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTE) a été élaboré par le secrétariat du Partenariat mondial pour l'éducation et ses partenaires clés du secteur éducatif dans les situations d'urgence et de crise prolongée. Les auteurs de ce guide tiennent à remercier les personnes suivantes pour leur précieuse et constructive contribution au processus d'examen par les pairs : Ellen van Kalmthout et Lisa Bender (UNICEF), Kjersti Mowe (Global Campaign for Education), Nina Papadopoulos (USAID), Andrea Naletto (NRC), Sonia Gomez (UNHCR) et Randi Gramshaug (Norad), Anton De Grauwe, Morten Sigsgaard et Leonora MacEwen (IIEP).

Au sein du Secrétariat du GPE, la rédaction du guide a été menée par Raphaëlle Martinez Lattanzio, spécialiste sénior en éducation, systèmes, financement, efficacité, et Hugues Moussy, spécialiste sénior de l'éducation et responsable de l'assurance qualité. L'équipe de rédaction était composée d'Anna Haas et Corinne Ilgun avec l'appui de Lynne Bethke. L'appui technique était assuré par Arianne Wessal, Janne Kjaersgaard Perrier, Daisuke Kanazawa, Louise Banham et Marc-Antoine Percier.

Nous remercions tout particulièrement les collègues du Secrétariat du GPE, qui ont joué un rôle essentiel dans la finalisation de ce guide : Krystyna Sonnenberg, Chantal Rigaud et Christiane Yelibi.



## Table des matières

Remerciements .....	i
Sigles et acronymes .....	v
<b>INTRODUCTION</b>	<b>vi</b>
<b>I. PROCESSUS D'ÉVALUATION</b>	<b>1</b>
<b>II. QUESTIONS DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION</b>	<b>5</b>
<b>2.1.</b> Introduction.....	7
<b>2.2.</b> Le PTE est-il stratégique ?.....	7
<b>2.2.1.</b> Pertinence des politiques et programmes prioritaires.....	8
<b>2.2.2.</b> Cohérence .....	8
<b>2.3.</b> Le PTE est-il ciblé ?.....	9
<b>2.3.1.</b> Choix des priorités .....	9
<b>2.3.2.</b> Capacités du système .....	9
<b>2.4.</b> Le PTE est-il partagé ?.....	9
<b>2.4.1.</b> Leadership et appropriation .....	9
<b>2.4.2.</b> Processus participatif .....	10
<b>2.4.3.</b> Renforcement des capacités .....	10
<b>2.5.</b> Le PTE est-il fondé sur des données factuelles ?....	11
<b>2.5.1.</b> Analyse factuelle.....	11
<b>2.6.</b> Le PTE est-il opérationnel ?.....	11
<b>2.6.1.</b> Viabilité financière.....	12
<b>2.6.2.</b> Robustesse du plan d'action .....	12
<b>2.6.3.</b> Gouvernance et redevabilité .....	13
<b>2.6.4.</b> Robustesse du cadre de résultats.....	13

<b>2.7.</b> Le PTE est-il adapté au contexte et tient-il compte des disparités ?.....	14
<b>2.7.1.</b> Analyse des vulnérabilités .....	14
<b>2.7.2.</b> Attention accordée aux disparités .....	14
<b>III. QUESTIONS FONDAMENTALES POUR L'ÉVALUATION</b>	<b>17</b>
<b>3.1.</b> Questions fondamentales pour l'évaluation .....	20
<b>ANNEXE : Liste de questions de contrôle préalables</b>	<b>30</b>

## Sigles et acronymes

GLPE	Groupe local des partenaires de l'éducation	ONG	Organisation non gouvernementale
GPE	Partenariat mondial pour l'éducation	PSE	Plan sectoriel de l'éducation
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés	PTE	Plan de transition pour le secteur de l'éducation
ICP	Indicateurs clés de performance	S&E	Suivi et évaluation
IPE	Institut international de planification de l'éducation	SIGE	Système d'information pour la gestion de l'éducation
INEE	Réseau inter-institutionnel pour l'éducation dans les situations d'urgence	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

## Introduction

Au Forum mondial sur l'éducation, qui s'est tenu à Incheon en mai 2015, la communauté internationale a souligné que *le succès de l'agenda 2030 nécessitait des politiques et une planification rigoureuses, ainsi que des modalités de mise en œuvre efficaces, et que les ambitions reflétées dans l'objectif de développement durable numéro 4 ne pourraient se concrétiser sans une augmentation importante et bien ciblée des financements.*

Le nouveau programme Éducation 2030<sup>1</sup> met l'accent sur les pays qui se trouvent dans des situations difficiles. Il incite les autorités nationales à mettre en place des politiques, des stratégies et des systèmes robustes et souples pour assurer une éducation de qualité dans des circonstances difficiles. Il appelle également la communauté internationale à fournir un appui coordonné en investissant là où les besoins en matière d'éducation sont les plus pressants, et à « mettre en place des systèmes éducatifs plus résilients et mieux capables de faire face aux conflits, aux troubles sociaux et aux catastrophes naturelles ».

En réponse à l'appel lancé en faveur d'une action plus vigoureuse et d'investissements plus importants dans les pays en crise, le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) et l'Institut international pour la planification de l'éducation (IIPÉ) de l'UNESCO ont élaboré un guide d'évaluation des plans de transition pour le secteur de l'éducation (PTE) afin d'aider les pays à mettre sur pied de rigoureux PTE. Un PTE se justifie lorsqu'il est inopportun ou techniquement impossible d'élaborer un plan sectoriel de l'éducation à long terme en raison de la nature changeante de la situation. Comme

son nom l'indique, un PTE a un caractère transitoire ; l'objectif est de mobiliser les ressources nécessaires pour maintenir les services éducatifs en période de crise. Par ailleurs, un PTE permet au secteur de l'éducation de progresser en proposant des réformes visant à rendre les systèmes éducatifs plus transparents, plus inclusifs et plus efficaces avec le temps. En tant que tel, le PTE est un plan d'action national qui indique la marche à suivre pour répondre à l'appel lancé en faveur de politiques rigoureuses et de modalités de planification efficaces.

Ce guide a pour objet d'aider les acteurs du secteur de l'éducation, notamment le groupe des partenaires techniques et financiers<sup>2</sup>, à évaluer la robustesse des PTE. Il complète le guide pour la préparation d'un PTE en présentant un ensemble de questions qui aident à déterminer si un plan est robuste et crédible. Il doit s'agir d'une évaluation indépendante effectuée par des experts qui n'ont pas participé à la préparation du PTE, de manière à présenter une image fidèle de ses points forts et des domaines à améliorer. Le but ultime de l'évaluation est d'aider les pays partenaires à concevoir et mettre au point un plan de transition robuste que les partenaires puissent endosser, confirmant ainsi leur engagement à soutenir la mise en œuvre du plan.

Ce guide comprend trois grandes parties. La première décrit le processus d'évaluation, la deuxième comprend une série de questions directrices sur les principales caractéristiques d'un PTE crédible. Comme indiqué dans le Guide pour la préparation d'un plan de transition de l'éducation, un PTE crédible repose sur des

1 La déclaration d'Incheon, adoptée au Forum mondial sur l'éducation qui s'est tenu à Incheon (République de Corée) en mai 2015, constitue l'engagement de la communauté de l'éducation en faveur du programme Éducation 2030 et du programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Cadre d'action Éducation 2030 fournit des orientations pour la mise en œuvre du programme Éducation 2030 aux niveaux mondial, régional et national.

2 La composition de ce groupe varie d'un pays à l'autre, mais il comprend généralement tous les partenaires qui contribuent à l'élaboration, au financement et à la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation. Les partenaires sont chargés d'évaluer le PTE et de l'approuver. Ce guide d'évaluation est également utile pour le groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Pour en savoir plus sur les fonctions et attributions du GLPE et des partenaires techniques et financiers, voir le Guide du processus GPE au niveau des pays (2015) (<http://www.globalpartnership.org/content/country-level-process-guide>).

données factuelles, est adapté au contexte et tient compte des disparités — stratégique, ciblé et opérationnel<sup>3</sup>. Les questions directrices sont des questions générales qu'il serait utile de poser dans différents contextes. Chaque question ne s'applique pas forcément à tous les pays ; certaines devront être adaptées au contexte national et aux besoins particuliers du système éducatif, tandis que d'autres devront être ajoutées pour tenir compte du contexte et des enjeux locaux.

La troisième partie du guide contient un ensemble de questions qui portent plus spécifiquement sur l'évaluation et s'appliquent à tous les PTE. Elle décrit également la marche à suivre pour déterminer dans quelle mesure le plan répond aux critères minimum de viabilité et de crédibilité, en utilisant un système de score

qui permet de faire des comparaisons entre pays et dans le temps. Enfin, l'annexe contient une liste encore plus courte de questions de contrôle préalable que les partenaires chargés de l'évaluation au niveau du pays peuvent poser pour déterminer dans quelle mesure le PTE est prêt pour l'évaluation externe.

Ce guide, qui n'est pas exhaustif, s'inspire largement du Guide pour l'évaluation d'un plan sectoriel de l'éducation élaboré par l'IPE et le GPE<sup>4</sup>. Les processus d'évaluation décrits sont essentiellement les mêmes, bien que la portée et les priorités puissent varier en fonction du contexte. Le guide sera mis à jour régulièrement pour tenir compte de l'expérience et des observations des pays.

<sup>3</sup> Voir pp 7 et 8 du Guide pour la préparation d'un plan de transition de l'éducation.  
<sup>4</sup> <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002337/233768f.pdf>.



# I. Processus d'évaluation

L'évaluation est une analyse indépendante, effectuée par des acteurs n'ayant pas participé à la préparation du PTE afin d'évaluer objectivement les atouts du plan et les composantes qui nécessitent des améliorations. L'évaluation a pour objectif d'aider les pays partenaires à élaborer et finaliser un PTE de qualité.

Le processus d'évaluation repose sur cinq piliers fondamentaux : i) une méthodologie clairement définie, ii) l'engagement du processus à un stade précoce, iii) la réalisation de l'évaluation sur la base du cahier des charges, iv) une évaluation indépendante, et v) un dialogue politique et technique sur l'élaboration du plan.



L'expérience montre qu'un processus d'évaluation efficace comporte cinq étapes clés :

- **Se mettre d'accord sur une méthode et un calendrier précis** pour le processus d'évaluation, dès le début du processus de préparation du plan.
- **Entamer le processus d'évaluation suffisamment tôt** pour laisser aux décideurs le temps d'examiner les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation et d'y donner suite. L'évaluation doit faire partie intégrante du processus de préparation du plan, dont elle constitue une étape essentielle.
- **Faire réaliser l'évaluation sur la base du cahier des charges arrêté d'un commun accord** par le Groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE). Les questions de contrôle préalables jointes en annexe peuvent servir à vérifier si le plan contient les éléments essentiels d'un PTE crédible. Ces questions peuvent également servir à déterminer les domaines qui demandent une attention particulière et ceux à améliorer. Les partenaires techniques et financiers sont chargés de commissioner l'évaluation.
- **Procéder à une évaluation indépendante**, sans les acteurs qui ont contribué à la préparation du plan, de manière à éviter tout conflit d'intérêts concernant les décisions politiques qui pourraient influencer l'élaboration du plan et sa mise en œuvre. Les évaluateurs externes doivent bien connaître le contexte national et avoir les compétences nécessaires pour évaluer le plan en connaissance de cause et de manière objective.
- **Baser le processus d'évaluation sur le dialogue politique et technique** pour élaborer le plan. Il faudra notamment organiser des consultations et des entretiens avec les acteurs clés, et procéder à une analyse du PTE ainsi que des documents utiles. Il convient également d'organiser des visites sur le terrain, si possible, et il est de bonne pratique d'organiser un atelier de validation des conclusions et recommandations formulées dans le rapport d'évaluation.



## II. Questions directrices pour l'évaluation

Les questions directrices, qui visent à faciliter l'évaluation du PTE, reposent sur six caractéristiques essentielles d'un PTE solide et crédible. Concrètement, elles fournissent des indications permettant de déterminer dans quelle mesure le PTE est :

- i) stratégique, ii) ciblé, iii) partagé, iv) fondé sur des données factuelles, v) opérationnel, vi) adapté au contexte et conçu de manière à tenir compte des disparités.



## 2.1. Introduction

Cette section indique un certain nombre de questions destinées à guider l'évaluation du PTE. Afin de faciliter le travail, les questions s'articulent autour des caractéristiques essentielles d'un PTE robuste et crédible. L'évaluation n'est pas censée répondre à toutes ces questions, mais elle doit répondre à celles qui sont les plus appropriées et les mieux adaptées au contexte national.

L'évaluation doit être souple et adaptée aux circonstances particulières de chaque pays. Tout au long du processus d'évaluation, il convient de garder à l'esprit les éléments suivants :

- **Se focaliser sur le renforcement des capacités.** Le PTE offre une excellente occasion de renforcer les capacités du système éducatif, ce qui a une incidence sur la teneur et l'orientation générale du plan. Lors de l'évaluation, il importe d'examiner de près la manière dont la question du manque de capacités est abordée d'un bout à l'autre du plan. Le PTE ne doit pas obligatoirement comporter un plan détaillé de renforcement des capacités basé sur des évaluations existantes, mais il devrait inclure un plan d'action réaliste pour évaluer, planifier et renforcer les capacités pendant la période de mise en œuvre du PTE. Il ne peut y avoir de véritable renforcement des capacités si les autorités nationales et leurs partenaires ne s'engagent pas et n'investissent pas sur le long terme. Bien que le PTE porte généralement sur une période de trois ans, il devrait ouvrir la voie à un investissement et un engagement à plus long terme dans le renforcement des capacités nationales.
- **Ne pas oublier les leçons de l'expérience.** Tirer des enseignements du passé doit faire partie intégrante des processus de préparation et d'évaluation du plan. C'est la règle d'or de toute organisation

axée sur le savoir et l'apprentissage. Si l'on applique les leçons tirées de l'expérience, le PTE sera plus réaliste et aura plus de chances d'être efficace et rapidement mis en œuvre. L'équipe chargée de l'évaluation devrait donc mettre à profit la documentation existante et consulter les principaux acteurs du secteur de l'éducation, ce qui lui permettra de déterminer la robustesse du plan à la lumière de l'expérience passée.

- **Faire des choix et les justifier.** On attend beaucoup de l'évaluation en termes d'études documentaires, d'entretiens, de consultations et d'analyse. Cette tâche peut devenir accablante si les activités d'évaluation ne sont pas concentrées sur les questions les plus importantes pour un PTE donné et à un moment donné. Il est donc essentiel d'axer l'évaluation sur les aspects prioritaires et d'expliquer pourquoi la priorité est accordée à certains aspects plutôt qu'à d'autres.

## 2.2. Le PTE est-il stratégique ?

**Pour être robuste et crédible, le PTE doit être stratégique :** Le plan définit des stratégies qui aident à répondre aux besoins immédiats du système éducatif tout en jetant les bases nécessaires pour réaliser les objectifs à long terme du système. Le PTE présente des arguments en faveur des stratégies retenues ; les orientations qu'il offre guident les autorités nationales et leurs partenaires. Il permet donc d'éviter des mesures ponctuelles mal coordonnées qui pourraient être prises dans les situations où une grande partie de l'aide fournie au titre de projets n'entre pas dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation.

### 2.2.1. PERTINENCE DES POLITIQUES ET PROGRAMMES PRIORITAIRES

*Question générale : Les politiques et programmes prioritaires permettent-ils de relever les grands enjeux du secteur de l'éducation ?*

- Le PTE définit-il les principales causes des problèmes d'accessibilité, de qualité et de gestion de l'éducation ?
- Le PTE reflète-t-il une analyse de l'impact de la crise sur l'éducation ?
- Le PTE comporte-t-il sur une analyse des scénarios réalistes et des plans de secours correspondants ?
- Le PTE comporte-t-il une analyse de la mesure dans laquelle le système éducatif pourrait avoir contribué au conflit ou à la crise et des mesures à prendre pour promouvoir et faciliter la consolidation de la paix et la cohésion sociale ?
- Les politiques et programmes prioritaires s'attaquent-ils aux causes profondes des principaux problèmes dans le secteur de l'éducation ? Les liens entre les causes, les problèmes et les priorités sont-ils clairement expliqués ?
- Les politiques et programmes prioritaires s'appuient-ils sur les données factuelles présentées dans l'analyse du secteur éducatif ?
- Les politiques et programmes prioritaires sont-elles bien définies ?
- Le choix des politiques et des programmes prend-il en compte les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière de mise en œuvre ?
- Les politiques et programmes prévus prennent-ils en compte les besoins des citoyens, en particulier ceux les plus marginalisés ?
- Le choix des politiques et des programmes prend-il en compte les réalités de l'appui budgétaire à l'éducation ?

- A-t-on procédé à une analyse du budget de fonctionnement consacré à l'éducation et des projections relatives aux ressources pouvant être mobilisées auprès des bailleurs de fonds, de l'État et d'autres sources ?

### 2.2.2. COHÉRENCE

*Question générale: Le plan présente-t-il un ensemble cohérent de priorités pour relever les grands enjeux du secteur de l'éducation ?*

- Les priorités stratégiques cadrent-elles avec les données factuelles présentées dans l'analyse de la situation ?
- Le PTE a-t-il une structure logique ? Est-il bien organisé ?
- Le PTE repose-t-il sur des interventions basées sur des données factuelles et une logique programmatique ?
- Dans quelle mesure y-a-t-il cohérence entre les objectifs stratégiques et les programmes ? Entre les programmes et leurs activités ?
- Les estimations de coût couvrent-elles tous les programmes et activités prévus ?
- Les indicateurs clés à suivre rendent-ils bien compte de toutes les priorités du plan et des résultats attendus ?
- Les critères d'évaluation des progrès sont-ils réalistes et a-t-on défini des outils de collecte de données ?
- Le plan fournit-il suffisamment d'orientations qui seront utiles aux services ministériels et aux partenaires au développement à moyen terme ?
- Dans quelle mesure les partenaires au développement et les organisations non gouvernementales alignent-ils leur appui sur le PTE ?

- ➊ Dans quelle mesure les partenaires humanitaires et au développement harmonisent-ils leur action pour qu'elle cadre avec le PTE ?

## 2.3. Le PTE est-il ciblé ?

### Pour être robuste et crédible, le PTE doit être ciblé :

Le plan met l'accent sur les besoins essentiels à court et à moyen terme en matière d'éducation, et sur le renforcement des capacités du système, notamment la préparation du prochain PSE. Il se concentre sur un petit nombre de priorités stratégiques qui sont les plus susceptibles de produire des résultats concrets sur la période considérée, étant donné le manque de ressources financières et de capacités, à quoi s'ajoutent les difficultés liées au contexte. Le PTE ne couvre donc pas forcément tout le secteur de l'éducation. Il s'agit d'un document/outil intermédiaire à utiliser dans le cadre du développement progressif du secteur de l'éducation.

### 2.3.1. CHOIX DES PRIORITÉS

*Question générale : Le choix des priorités est-il approprié pour faire face aux problèmes et aux besoins existants ?*

- ➊ Le PTE porte-t-il sur un nombre limité de politiques et programmes prioritaires ? Sont-ils suffisamment bien ciblés ? Sont-ils suffisamment échelonnés dans le temps ?
- ➋ Les politiques et programmes prioritaires répondent-ils aux besoins immédiats dus à la crise ?
- ➌ Les politiques et programmes prioritaires répondent-ils aux besoins à plus long terme, pour aider à renforcer le fonctionnement du système éducatif ?
- ➍ Le PTE établit-il un juste équilibre entre les besoins à court terme et les besoins à plus long terme ?

- ➎ Le PTE répond-il aux besoins à court terme d'une manière qui contribue au développement du secteur à plus long terme ?

### 2.3.2. CAPACITÉS DU SYSTÈME

*Question générale: Dans quelle mesure le plan recense-t-il et permet-il de régler les problèmes de capacité susceptibles d'entraver sa mise en œuvre ?*

- ➏ Le PTE comporte-t-il une description des capacités du ministère en termes de fonctions de gestion de base (planification, financement, gestion des ressources humaines, SIGE, passation des marchés) ? Ou bien une évaluation de ces capacités est-elle prévue dans le cadre du PTE ?
- ➐ Le PTE comporte-t-il un plan pour la préparation d'un plan pour l'ensemble du secteur de l'éducation ?

## 2.4. Le PTE est-il partagé ?

### Pour être robuste et crédible, un PTE doit être partagé :

Le plan est piloté par les pouvoirs publics et élaboré dans le cadre d'un processus participatif, ce qui assure l'engagement des principaux acteurs du secteur de l'éducation et des ministères compétents à soutenir sa mise en œuvre.

### 2.4.1. LEADERSHIP ET APPROPRIATION

*Question générale : Dans quelle mesure le PTE reflète-t-il le leadership de l'État et l'appropriation par les partenaires ?*

- ➑ L'élaboration et la rédaction du PTE ont-elles toujours été placées sous la supervision d'une équipe ministérielle ?
- ➒ Le processus de préparation du plan a-t-il contribué à renforcer les capacités d'encadrement technique du ministère de l'éducation ?

- Dans quelle mesure les priorités stratégiques du PTE correspondent-elles aux priorités de développement national, aux stratégies de réduction de la pauvreté et aux cadres de dépenses à moyen terme (s'ils existent) ?
- Facilite-t-il le passage d'un plan d'aide humanitaire pour le secteur de l'éducation à des plans de développement à moyen ou long terme ?
- Le rôle et l'engagement des autres ministères sont-ils bien décrits dans le PTE (notamment Finances, Santé et Condition féminine et enfance) ?
- S'il existe un groupe de l'éducation ou si le HCR a établi un modèle de coordination de l'aide aux réfugiés, le PTE décrit-il les mécanismes de coordination entre le gouvernement, le GLPE, le groupe de l'éducation et les groupes de coordination du HCR ?
- Le GLPE est-il suffisamment inclusif/représentatif des acteurs concernés, vu les défis à relever dans le secteur de l'éducation ?

#### 2.4.2. PROCESSUS PARTICIPATIF

*Question générale : Dans quelle mesure les principaux acteurs et partenaires ont-ils participé au processus de préparation du plan ?*

- Comment les services et les personnes responsables de la mise en œuvre des programmes, notamment au niveau local, ont-ils été associés au processus de préparation du plan ?
- Comment le ministère des Finances a-t-il participé à la préparation du PTE ?
- Quels autres ministères ont participé au processus de préparation du plan ?
- Le ministère de l'Éducation a-t-il utilisé une stratégie de communication pour promouvoir la participation des différents acteurs concernés à la préparation du PTE ?

- Quelles consultations ont eu lieu et étaient-elles inclusives ? Y a-t-on invité un large éventail de parties prenantes, telles que les organisations de la société civile, les syndicats d'enseignants, les associations parents-professeurs, les étudiants, les chercheurs universitaires, les établissements d'enseignement privés et les partenaires humanitaires et de développement ? Les observations de ces parties prenantes ont-elles été prises en compte ?
- Dans quelle mesure des représentants de toutes les régions du pays ont-ils participé aux consultations ? Des représentants des groupes défavorisés dans le domaine de l'éducation ont-ils été consultés ?
- Les conclusions des consultations avec les parties prenantes ont-elles été dûment prises en compte dans le PTE ?

#### 2.4.3. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

*Question générale : Dans quelle mesure la préparation du plan a-t-elle été mise à profit pour renforcer les capacités nationales en matière de politique et de planification de l'éducation ?*

- Les partenaires au développement ont-ils apporté un soutien technique au processus de préparation ? Si oui, de quelle nature et à quelles fins ?
- Comment le soutien technique fourni par les partenaires de développement a-t-il été coordonné ?
- Si une assistance technique est fournie, ceux qui fournissent cette assistance collaborent-ils étroitement avec l'équipe nationale et la soutiennent-ils ?
- Ce soutien contribue-t-il à un renforcement durable des capacités ?
- Le PTE comporte-t-il un plan de renforcement ciblé des capacités ? Ou bien formule-t-il des stratégies pour renforcer les capacités ?
- Le plan de renforcement des capacités est-il échelonné et chiffré ?

- Les besoins de renforcement des compétences du personnel ministériel et des administrations locales sont-ils dûment pris en compte dans le PTE et dans le budget ?

## 2.5. Le PTE est-il fondé sur des données factuelles ?

**Pour être robuste et crédible, un PTE doit être fondé sur des données factuelles :** Le plan répond aux principaux problèmes recensés dans le cadre d'une analyse factuelle du système éducatif. Dans les situations où le manque de données, de temps et de moyens ne permet pas d'effectuer une analyse approfondie du secteur de l'éducation, on utilise les meilleures données factuelles et autres informations disponibles pour recenser les besoins immédiats et à plus long terme et examiner les causes des problèmes identifiés. Par la suite, on élaborera des stratégies adaptées et robustes à plus court terme ou à moyen terme pour y remédier.

### 2.5.1. ANALYSE FACTUELLE

*Question générale : Quelles étaient les données factuelles disponibles ? Ont-elles été utilisées à bon escient ?*

- Le PTE comporte-t-il une analyse factuelle de la situation dans le secteur de l'éducation ?
- Le PTE prévoit-il une analyse approfondie du secteur de l'éducation ?
- Le PTE se fonde-t-il sur des données financières et éducatives de base<sup>5</sup> ?
- Les données sont-elles récentes (trois ans au maximum) ?

- Quel est le degré de fiabilité des données utilisées pour l'analyse ?
- Si le PTE complète les données ministérielles par des données provenant d'autres sources (évaluations rapides des besoins, enquêtes, évaluations, études, rapports des bailleurs de fonds, données collectées auprès de la population), les sources et les hypothèses sont-elles clairement indiquées dans le PTE ?
- Le PTE comporte-t-il un plan chiffré et assorti d'un calendrier visant à renforcer le système d'information sur la gestion de l'éducation (SIGE) ainsi que la collecte, l'analyse et la présentation de données sur l'éducation ventilées par sexe ?

## 2.6. Le PTE est-il opérationnel ?

**Pour être robuste et crédible, un PTE doit être opérationnel :** Le PTE est un plan pluriannuel réaliste qui utilise des hypothèses bien argumentées concernant la mise en œuvre et le financement, non seulement pour atteindre les objectifs prioritaires fixés mais aussi pour renforcer le système, et qui propose des stratégies pour surmonter les obstacles financiers, techniques et politiques et le manque de données. Il décrit en détail le dispositif prévu pour assurer la mise en œuvre des programmes et le suivi régulier des progrès accomplis et des dépenses correspondantes, ainsi que pour évaluer l'efficacité des stratégies appliquées. C'est un instrument dynamique qui est régulièrement revu et adapté en fonction de l'évolution de la situation. Au minimum, le PTE doit être soigneusement chiffré et assorti d'un cadre de résultats réaliste. Il doit aussi définir clairement les rôles et les responsabilités de mise en œuvre.

<sup>5</sup> Voir l'Annexe 1 du Guide de préparation du plan pour la liste des données financières et éducatives de base.

### 2.6.1. VIABILITÉ FINANCIÈRE

*Question générale : Le cadre de financement est-il adapté et réaliste ?*

- Le plan est-il fiscalement viable ? Les hypothèses financières sont-elles réalistes ?
- Le coût estimé du PTE couvre-t-il toutes les dépenses prévues au titre des programmes (dépenses courantes et de capital) ?
- Le plan comporte-t-il un scénario quantitatif ? Ce scénario a-t-il été généré par un modèle de simulation ?
- Les projections couvrent-elles les questions de recrutement, de ressources humaines et matérielles et les besoins de financement ?
- Dans quelle mesure les projections sont-elles fondées sur des données de référence récentes et fiables ?
- Dans quelle mesure les projections sont-elles fondées sur des hypothèses de coût unitaire claires et fiables (notamment pour la construction ou la remise en état des écoles dans les régions reculées) ?
- Dans quelle mesure les hypothèses macroéconomiques utilisées pour prévoir les ressources nationales sont-elles réalistes ? Ont-elles été validées par le ministère des Finances ?
- Si le PTE prévoit le recrutement de nouveaux enseignants, l'augmentation de la masse salariale est-elle financièrement robuste ?
- Le PTE est-il suffisamment explicite au sujet des limitations financières et des hypothèses sur lesquelles repose le cadre de financement ?

- Dans quelle mesure le montant estimé des ressources financières couvre-t-il toutes les ressources internes et externes (y compris celles provenant des ONG et des organismes bilatéraux et multilatéraux) ?
- Si les ressources internes ne suffisent pas, a-t-on recensé et chiffré les possibilités de financement externe (bailleurs de fonds, secteur privé, fondations, envois de fonds, etc.) ?
- Le déficit de financement est-il clairement identifié ? Est-il raisonnable ?
- Les scénarios envisagés pour combler ce déficit sont-ils convaincants ?

### 2.6.2. ROBUSTESSE DU PLAN D'ACTION<sup>6</sup>

*Question générale : Le plan d'action définit-il un cadre opérationnel robuste ?*

- Existe-t-il un plan d'action annuel ou pluriannuel ?
- Les activités prévues sont-elles assez ambitieuses pour atteindre les objectifs des programmes prévus par le PTE ?
- Dans quelle mesure le volume et le calendrier des activités prévues sont-ils réalistes par rapport aux ressources humaines et financières disponibles, et compte tenu des risques actuels ou potentiels de conflit, de catastrophe naturelle, etc. ?
- Toutes les activités sont-elles clairement définies et liées aux objectifs ?
- Le plan d'action précise-t-il les risques qui pèsent sur la mise en œuvre, notamment ceux liés à une éventuelle aggravation de la crise ?
- Dans quelle mesure les activités sont-elles chiffrées ?

<sup>6</sup> Aussi appelé plan opérationnel ou plan de mise en œuvre.

- ❶ Dans quelle mesure les sources de financement de chaque activité sont-elles identifiées ?
- ❷ Le plan d'action est-il structuré de manière à correspondre à la nomenclature budgétaire ?
- ❸ Le plan d'action indique-t-il les services responsables de chaque activité ?
- ❹ La structure et le contenu du plan d'action se prêtent-ils à la présentation de rapports périodiques et à des examens annuels ?

### 2.6.3. GOUVERNANCE ET REDEVABILITÉ

*Question générale : Le plan prévoit-il des stratégies visant à instaurer de bonnes pratiques ou à améliorer celles qui existent en matière de gouvernance, de transparence et de redevabilité des gestionnaires ?*

- ❶ Dans quelle mesure les responsabilités et la redevabilité concernant la mise en œuvre globale du plan et des différents programmes prioritaires sont-elles clairement définies ?
- ❷ Le ministère a-t-il établi des définitions claires des rôles et des responsabilités ou des descriptions de poste précises, ainsi que le profil correspondant du personnel éducatif aux différents échelons administratifs ? Sinon, est-il prévu de le faire ?
- ❸ Le PTE prévoit-il une stratégie qui aidera les intervenants à différents niveaux à comprendre leurs rôles et responsabilités respectifs, de manière à améliorer la coordination et la communication dans le système éducatif ?
- ❹ Comment le PTE prévoit-il de renforcer l'application du principe de redevabilité à l'égard des bénéficiaires (au moyen de mécanismes de retour de la communauté, par exemple) ?
- ❺ Le PTE prévoit-il des mesures visant à assurer le suivi des dépenses et des déperditions dans le secteur de l'éducation (telles que des examens des

dépenses et le suivi des montants versés aux écoles par l'administration centrale) ?

- ❶ Le PTE évalue-t-il les risques liés à la mise en œuvre et propose-t-il des mesures pour éviter ou réduire ces risques ?
- ❷ Le plan évalue-t-il la fiabilité des systèmes de gestion des finances publiques et la capacité du système éducatif à renforcer progressivement sa propre gestion financière ?
- ❸ Les risques liés à la gestion financière ont-ils été suffisamment évalués ? Des mesures d'atténuation appropriées ont-elles été envisagées ?
- ❹ Les principaux problèmes concernant les capacités de mise en œuvre ont-ils été évalués ? Des mesures sont-elles prévues pour les régler ?

### 2.6.4. ROBUSTESSE DU CADRE DE RÉSULTATS

*Question générale : Le cadre de résultats est-il assorti d'un ensemble d'indicateurs qui permettent de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PTE ?*

- ❶ Les indicateurs de résultats et de produits utilisés pour suivre les progrès accomplis permettent-ils d'évaluer si les objectifs du PTE sont atteints ?
- ❷ Y a-t-il suffisamment d'indicateurs pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du PTE ? Inversement, le cadre de résultats comporte-t-il trop d'indicateurs ?
- ❸ Dans quelle mesure sont-ils fondés sur des données fiables ?
- ❹ Dans quelle mesure le cadre de résultats définit-il des bases de référence et des objectifs annuels pour les indicateurs ?
- ❺ S'il n'existe pas de bases de référence, le plan indique-t-il comment elles seront obtenues ?

- ❶ Le PTE décrit-il les mécanismes de suivi utilisés aux niveaux national et infranational ?
- ❷ Les capacités en matière de ressources humaines sont-elles suffisantes pour assurer un suivi efficace ? Est-il prévu de renforcer ces capacités ?

## 2.7. Le PTE est-il adapté au contexte et tient-il compte des disparités ?

**Pour être robuste et crédible, un PTE doit être adapté au contexte et tenir compte des disparités :** Le plan comporte une analyse des vulnérabilités propres au pays. Il peut s'agir des retombées immédiates et à plus long terme des conflits, des catastrophes naturelles ou des crises politiques ou économiques sur l'éducation, ou du risque que le système éducatif n'exacerbe les tensions et le conflit en raison, par exemple, des politiques éducatives en vigueur, des programmes scolaires et du contenu des manuels ou de l'exclusion des groupes marginalisés. Pour réduire le risque que le système éducatif ne contribue aux problèmes sociaux, le PTE doit recenser et prendre en compte les disparités fondées sur le sexe, l'âge, la race, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou la naissance, ainsi que celles touchant les personnes handicapées, les migrants, les peuples autochtones, les enfants et les jeunes.

### 2.7.1. ANALYSE DES VULNÉRABILITÉS

*Question générale : Le PTE évalue-t-il et prend-il en compte la présence de facteurs de risque tels que les conflits ou les catastrophes naturelles, et leurs effets potentiels sur le système éducatif ?*

- ❶ Le PTE décrit-il les principaux risques contextuels (sécuritaires, politiques, économiques, sociaux et environnementaux) qui pèsent sur la mise en œuvre du plan ?
- ❷ Le PTE prévoit-il des mesures visant à assurer l'enseignement dans les situations de déplacements de population temporaires ou prolongés, s'agissant notamment des déplacés internes et des réfugiés ?
- ❸ A-t-on procédé à une analyse des vulnérabilités ? Sinon, est-ce prévu dans le PTE ?
- ❹ Dans quelle mesure les politiques et programmes prévus respectent-ils le principe consistant à « ne pas nuire » et prennent-ils en compte les risques et vulnérabilités susmentionnés ?
- ❺ Les politiques et programmes prioritaires prévus visent-ils à réduire les risques de conflit, à accroître les efforts de consolidation de la paix et à prendre en compte les mesures de réduction des risques liés aux catastrophes naturelles dans l'ensemble du système éducatif ?
- ❻ Les questions de sécurité, de résilience et de cohésion sociale sont-elles prises en compte dans le cadre de résultats ?

### 2.7.2. ATTENTION ACCORDÉE AUX DISPARITÉS

*Question générale : Dans quelle mesure les politiques et programmes prioritaires sont-ils adaptés pour éliminer les disparités dans le domaine de l'éducation ?*

- ❶ Existe-t-il des données ventilées permettant d'évaluer les disparités en matière d'accès à l'éducation et de qualité de l'enseignement ?
- ❷ Quelles lacunes ont été recensées ? Comment le PTE prévoit-il de renforcer la collecte et l'analyse de ces données ?
- ❸ L'analyse de la situation dans le secteur de l'éducation identifie-t-elle les principaux obstacles à

surmonter pour assurer l'égalité d'accès, la parité des sexes et la qualité dans le système éducatif ?

- Le PTE indique-t-il les causes profondes des principales disparités dans le domaine de l'éducation ?
- Les programmes sont-ils adaptés pour s'attaquer aux causes profondes ?
- Existe-t-il des stratégies particulières pour les groupes défavorisés, notamment les filles, les enfants handicapés et les groupes vivant dans des régions isolées ou touchées par des crises ?
- Les programmes et activités prévus contribuent-ils à une répartition plus équitable des ressources et des intrants dans le système (construction d'écoles, distribution de fournitures scolaires et recrutement d'enseignants) ?
- Le PTE précise-t-il les mécanismes et les critères à utiliser pour améliorer le ciblage des ressources et leur affectation aux régions et aux groupes défavorisés ?
- Le PTE explique-t-il suffisamment en détail comment il est prévu d'assurer l'éducation des enfants déplacés et réfugiés, en ce qui concerne notamment la coordination, la sécurité, la violence liée au genre en milieu scolaire et les mécanismes de sécurité et de protection ?
- Comment le cadre de résultats sera-t-il utilisé pour suivre l'évolution des disparités dans le domaine de l'éducation ? Est-ce adéquat ?



# III. Questions fondamentales pour l'évaluation

Les questions fondamentales pour l'évaluation constituent une méthodologie sous la forme d'une matrice visant à évaluer et refléter systématiquement les normes minimales du contenu d'un PTE robuste et crédible. Les réponses aux questions fondamentales et les scores associés doivent être étayées par les réponses et les analyses découlant des questions directrices de la section précédente et doivent être utilisées de pair avec elles afin de permettre l'établissement d'un rapport d'évaluation robuste.



Cette section contient une série de questions fondamentales à poser au stade final de l'évaluation. Contrairement à la section précédente qui présente une liste de questions directrices, l'évaluation doit permettre de répondre à toutes les questions fondamentales présentées sous forme de tableau dans les pages suivantes. L'objectif est de promouvoir l'utilisation d'une liste de critères minimum transparents pour évaluer la robustesse et la crédibilité du PTE. Les réponses aux questions fondamentales sont fournies sous la forme d'une note, ce qui permet de comparer les rapports

d'évaluation du PTE entre pays et facilite l'application de normes équitables et transparentes.

L'évaluation ne doit cependant pas se borner à remplir ce tableau. Il est évident que nombre des questions fondamentales pour l'évaluation et des scores attribuées sont des indicateurs indirects qui ne couvrent pas toutes les caractéristiques du PTE. C'est pourquoi il importe d'utiliser la liste plus complète des questions directrices en plus de ce tableau.

### 3.1. Questions fondamentales pour l'évaluation

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
<p><b>A. Stratégique :</b> Le plan définit des stratégies qui aident à répondre aux besoins immédiats du système éducatif tout en jetant les bases nécessaires pour réaliser les objectifs à long terme du système. Le PTE présente des arguments en faveur des stratégies retenues ; les orientations qu'il offre guident les autorités nationales et leurs partenaires. Il permet donc d'éviter des mesures ponctuelles mal coordonnées qui pourraient être prises dans les situations où une grande partie de l'aide fournie n'entre pas dans le cadre du plan sectoriel de l'éducation.</p>	<p>A1. Le PTE définit-il clairement les principales causes du problème fondamental en matière d'ÉQUITÉ ?</p>	<p>2 : La cause du problème est clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée. 1 : La cause du problème n'est pas clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée. 0 : Le problème n'a pas pu être défini dans le PTE.</p>		
	<p>A2. Les causes du problème d'ÉQUITÉ mentionnées dans le PTE sont-elles prises en compte dans le plan stratégique ?</p>	<p>2 : Toutes les causes mentionnées ont été prises en compte. 1 : Certaines causes mentionnées ont été prises en compte. 0 : Les causes n'ont pas été prises en compte, ou aucune cause n'est mentionnée pour ce problème.</p>		
	<p>A3. Le PTE définit-il clairement les principales causes du problème fondamental en matière de QUALITÉ DES APPRENTISSAGES ?</p>	<p>2 : La cause du problème est clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée. 1 : La cause du problème n'est pas clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée. 0 : Le problème n'a pas pu être défini dans le PTE.</p>		

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>A4. Les causes du problème de <b>QUALITÉ DES APPRENTISSAGES</b> mentionnées dans le PTE sont-elles prises en compte dans le plan stratégique ?</p>	<p>2 : Toutes les causes mentionnées ont été prises en compte.                      1 : Certaines causes mentionnées ont été prises en compte.                      0 : Les causes n'ont pas été prises en compte, ou aucune cause n'est mentionnée pour ce problème.</p>		
	<p>A5. Le PTE définit-il clairement les principales causes du problème en matière d'<b>EFFICIENCE</b> ?</p>	<p>2 : La cause du problème est clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée.                      1 : La cause du problème n'est pas clairement indiquée, ou bien le PTE indique qu'elle doit être précisée.                      0 : Le problème n'a pas pu être défini dans le PTE.</p>		
	<p>A6. Les causes du problème d'<b>EFFICIENCE</b> mentionnées dans le PTE sont-elles prises en compte dans le plan stratégique ?</p>	<p>2 : Toutes les causes mentionnées ont été prises en compte.                      1 : Certaines causes mentionnées ont été prises en compte.                      0 : Les causes n'ont pas été prises en compte, ou aucune cause n'est mentionnée pour ce problème.</p>		

(continué)

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>A7. Le contenu traitant les problèmes d'équité, de qualité des apprentissages et d'efficacité est-il cohérent d'un bout à l'autre du PTE ?</p>	<p>2 : Tout le contenu est cohérent.                      1 : Il y a quelques incohérences mineures.                      0 : Il y a de nombreuses ou graves incohérences.</p>		
<p><b>B. Ciblé :</b> Le plan met l'accent sur les besoins essentiels à court et à moyen terme en matière d'éducation, et sur le renforcement des capacités du système, notamment la préparation du prochain PSE. Il définit un petit nombre de priorités stratégiques qui sont les plus susceptibles de produire des résultats concrets sur la période considérée, étant donné le manque de ressources financières et de capacités, à quoi s'ajoutent les difficultés liées au contexte. Le PTE ne couvre donc pas forcément tout le secteur de l'éducation. Il s'agit d'un document/outil intermédiaire à utiliser dans le cadre du développement progressif du secteur de l'éducation.</p>	<p>B1. Le PTE indique-t-il, par ordre de priorité, les mesures à prendre pour répondre aux besoins essentiels en matière d'éducation ?</p>	<p>2 : Le PTE contient des programmes qui répondent spécifiquement aux besoins essentiels identifiés dans l'analyse de la situation.                      0 : Le PTE ne met pas l'accent sur les besoins essentiels, ou bien les besoins essentiels sont clairement identifiés mais aucun programme n'est prévu pour y répondre.</p>		

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>B2. Le PTE définit-il les priorités immédiates et celles à plus long terme ?</p>	<p>2 : Le PTE définit les priorités immédiates et celles à plus long terme, en indiquant clairement l'ordre des priorités.</p> <p>1 : Le PTE combine des priorités immédiates et celles à plus long terme, sans indiquer clairement l'ordre des priorités.</p> <p>0 : Le PTE ne combine <b>PAS</b> les priorités immédiates et celles à plus long terme (il met exclusivement l'accent sur l'un ou l'autre type de priorité), ou bien il ne fait pas clairement la distinction entre les deux et n'établit donc pas l'ordre des priorités.</p>		
	<p>B3. Le PTE comporte-t-il un plan pour la préparation d'un PSE complet ?</p>	<p>2 : Le PTE comporte un plan visant expressément à élaborer un PSE complet durant la période de mise en œuvre (plan défini comme tel dans un programme/une activité).</p> <p>1 : Le PTE mentionne qu'un PSE sera élaboré, mais il n'existe pas de « plan » à proprement parler (pas strictement défini comme tel dans un programme ou une activité).</p> <p>0: Autre.</p>		

(continué)

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>B4. Le PTE comporte-t-il un plan de renforcement des capacités ou prévoit-il des stratégies pour renforcer les capacités ?</p>	<p>2 : Le PTE comporte un plan de renforcement des capacités administratives, institutionnelles et de gestion (cette question ne porte pas sur les activités pédagogiques telles que la formation des enseignants).</p> <p>1 : Le PTE prévoit des stratégies pour renforcer les capacités, mais sans indiquer de plan précis.</p> <p>0 : Le PTE ne comporte <b>PAS</b> de plan de renforcement des capacités, ou bien les stratégies prévues à cet effet ne sont pas décrites en détail.</p>		
<p><b>C. Fondé sur des données factuelles :</b> Le plan répond aux principaux problèmes recensés dans le cadre d'une analyse factuelle du système éducatif. Dans les situations où le manque de données, de temps et de moyens ne permet pas d'effectuer une analyse approfondie du secteur de l'éducation, on utilise les meilleures données factuelles et autres informations disponibles pour recenser les besoins immédiats et à plus long terme et examiner les causes des problèmes identifiés. Par la suite, on élaborera des stratégies adaptées et robustes à plus court terme ou à moyen terme pour y remédier.</p>	<p>C1. Le PTE est-il fondé sur une analyse de la situation ou sur les meilleures données factuelles et autres informations disponibles ?</p>	<p>2 : Le PTE mentionne l'existence (et l'utilisation) d'une analyse de la situation et récapitule ses principaux résultats, <b>OU BIEN</b> il contient une section qui analyse la situation au moyen des meilleures données factuelles et autres informations disponibles.</p> <p>1 : Le PTE mentionne l'existence (et l'utilisation) d'une analyse de la situation, <b>MAIS</b> il ne récapitule pas ses principaux résultats.</p> <p>0 : Le PTE ne mentionne pas l'existence d'une analyse de la situation et ne récapitule aucun résultat. Il ne contient pas non plus de section analytique fondée sur les meilleures données factuelles et autres informations disponibles.</p>		

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
<p><b>D. Opérationnel :</b> Le PTE est un plan pluriannuel réaliste qui utilise des hypothèses bien argumentées concernant la mise en œuvre et le financement, non seulement pour atteindre les objectifs prioritaires fixés mais aussi pour renforcer le système, et qui propose des stratégies pour surmonter les obstacles financiers, techniques et politiques et le manque de données. Il décrit en détail le dispositif prévu pour assurer la mise en œuvre des programmes et le suivi régulier des progrès accomplis et des dépenses correspondantes, ainsi que pour évaluer l'efficacité des stratégies appliquées. C'est un instrument dynamique qui est régulièrement revu et adapté en fonction de l'évolution de la situation. Au minimum, le PTE doit être soigneusement chiffré et assorti d'un cadre de résultats réaliste. Il doit aussi définir clairement les rôles et les responsabilités de mise en œuvre.</p>	<p>D1. Le PTE fournit-il des éléments opérationnels pour l'ensemble de la période de planification ?</p>	<p>2 : Le PTE décrit les activités proposées <b>ET</b> la plupart des éléments à considérer (voir pp. 26 et 27 du Guide pour la préparation d'un PTE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) calendrier précis (mensuel, trimestriel ou annuel).</li> <li>ii) entité responsable de la mise en œuvre.</li> <li>iii) informations sur le coût.</li> <li>iv) informations sur la source de financement.</li> </ul> <p>1 : Le PTE décrit les activités proposées <b>ET</b> la plupart des éléments à considérer (voir pp. 26 et 27 du Guide pour la préparation d'un PTE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>i) calendrier précis (mensuel, trimestriel ou annuel).</li> <li>ii) entité responsable de la mise en œuvre.</li> <li>iii) informations sur le coût.</li> </ul> <p>0 : Le PTE n'indique pas les éléments opérationnels à considérer pour chaque activité <b>OU</b> il ne fournit aucune information sur l'un des trois éléments susmentionnés.</p>		

(continué)

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>D2. Le PTE est-il soigneusement chiffré ?</p>	<p>2 : En utilisant un modèle de projection, le PTE inclut les coûts de « fonctionnement courant » des sous-secteurs, comme le montant total des traitements du personnel, mais aussi le coût des programmes supplémentaires.</p> <p>1 : Le PTE indique essentiellement le coût des programmes (soit la somme des coûts des activités), ainsi que les hypothèses retenues (coûts unitaires, quantité d'intrants, etc.).</p> <p>0 : Le PTE ne fournit aucune information sur les coûts, ou les informations sont incomplètes.</p>		
	<p>D3. Les RÉSULTATS visés dans la stratégie clé sur la qualité des apprentissages permettent-ils de déterminer si les objectifs sont atteints ?</p>	<p>2 : Pour chaque objectif, il y a un résultat correspondant.</p> <p>1 : Pour certains objectifs, y a un résultat correspondant.</p> <p>0 : Le PTE ne mentionne aucun résultat.</p> <p>Notes : Lorsqu'il existe un cadre de résultats, veuillez n'utiliser pour cette section que les informations fournies dans le cadre de résultats. S'il existe plusieurs cadres de résultats et qu'ils sont cohérents/complémentaires, vous pouvez utiliser les informations de tous les cadres de résultats. S'il existe plusieurs cadres de résultats mais qu'ils sont incohé</p>		

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
		rents, veuillez évaluer uniquement le plus complet/cohérent. S'il n'existe pas de cadre de résultats, veuillez utiliser les informations fournies dans les autres sections pertinentes du PTE.		
	D4. Le PTE contient-il un ensemble d'indicateurs clés de performance (ICP) qui sont bien définis ?	<p>2 : Tous les ICP pour les groupes marginalisés sont bien définis.</p> <p>1 : Certains ICP pour les groupes marginalisés sont bien définis.</p> <p>0 : Aucun ICP n'est bien défini, ou bien il n'existe pas d'ICP.</p>		
	D5. Le PTE décrit-il les outils et dispositifs de suivi à utiliser aux différents niveaux géographiques ?	<p>2 : Le PTE décrit les outils <b>ET</b> dispositifs de suivi à utiliser aux différents niveaux (voir p. 31 et suivantes du Guide pour la préparation d'un PTE).</p> <p>1 : Le PTE prévoit de mettre au point les outils et dispositifs pertinents (voir la section consacrée aux stratégies), <b>OU</b> le PTE ne mentionne que certains outils et dispositifs (suivi régulier, revues annuelles conjointes, cadre de résultats).</p> <p>0 : Aucun outil ou dispositif mentionné.</p>		

(continué)

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
<p><b>E. Adapté au contexte et tient compte des disparités :</b> Le plan comporte une analyse des vulnérabilités propres au pays. Il peut s'agir des retombées immédiates et à plus long terme des conflits, des catastrophes naturelles ou des crises politiques ou économiques sur l'éducation, ou du risque que le système éducatif n'exacerbe les tensions et le conflit en raison, par exemple, des politiques éducatives en vigueur, des programmes scolaires et du contenu des manuels ou de l'exclusion des groupes marginalisés. Pour réduire le risque que le système éducatif ne contribue aux problèmes sociaux, le PTE doit recenser et prendre en compte les disparités basées sur le sexe, l'âge, la race, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune ou la naissance, ainsi que celles touchant les personnes handicapées, les migrants, les peuples autochtones et les enfants et les jeunes.</p>	<p>E1. Le PTE mentionne-t-il les risques liés à la mise en œuvre et propose-t-il des solutions ?</p>	<p>2 : Le PTE décrit les risques liés à la mise en œuvre et propose des solutions. 1 : Le PTE décrit les risques liés à la mise en œuvre mais ne propose pas de solutions. 0: Aucune information n'est fournie.</p>		
	<p>E2. Le PTE est-il fondé sur une analyse de la fragilité/vulnérabilité aux conflits, ou mentionne-t-il l'existence d'une analyse ?</p>	<p>2 : Une analyse spécifique a été effectuée. Elle est expressément mentionnée et récapitulée dans le PTE. 1 : Il est difficile de dire si une analyse des vulnérabilités a été effectuée, ou bien une telle analyse n'est pas expressément mentionnée — <b>MAIS</b> les questions de vulnérabilité, de fragilité et de conflit sont examinées, <b>OU</b> une analyse des vulnérabilités est l'une des activités prévues dans le cadre du PTE. 0 : Il est difficile de dire si une analyse des vulnérabilités a été effectuée <b>ET</b> aucun élément d'information n'est présenté.</p>		

Caractéristiques du PTE Un PTE robuste et crédible est :	Questions fondamentales	Conseils pour le score	Score	Observations
	<p>E3. Le PTE indique-t-il l'indice de parité des sexes pour les indicateurs tels que le taux brut de scolarisation, le taux brut d'admission, le taux d'achèvement, etc. (taux de scolarisation ventilés par sexe, par exemple) <b>OU</b>, en l'absence de données, contient-il une analyse des disparités entre filles et garçons ?</p>	<p>2 : Il existe un indicateur ou une analyse pour le primaire et le secondaire.                      1 : Il existe un indicateur ou une analyse au moins pour le primaire.                      0: Autre.</p>		
	<p>E4. Le PTE contient-il une analyse des disparités géographiques ?</p>	<p>2 : Il contient une analyse pour le primaire et le secondaire.                      1 : Il contient une analyse uniquement pour le primaire.                      0: Autre.</p>		

## Annexe : Liste de questions de contrôle préalable

Les questions présentées dans ce tableau couvrent les éléments essentiels d'un PTE robuste et crédible. Le groupe des partenaires au développement peut utiliser ces questions pour vérifier rapidement si le plan est prêt pour l'évaluation. Les questions peuvent

également servir à identifier les domaines qui demandent une attention particulière lors de l'évaluation. Veuillez indiquer si les éléments couverts ci-dessous sont présents dans le PTE, en faisant toute observation utile sur les points à compléter ou à améliorer.

Questions de contrôle préalable	Oui	Non	Observations
1. Le PTE contient-il une analyse de la situation dans le secteur de l'éducation qui recense les principaux problèmes en matière d'accessibilité, d'équité, de qualité et de gestion de l'éducation, notamment ceux liés aux risques de conflit et de catastrophe naturelle ?			
2. Les politiques et programmes prioritaires proposés contribuent-ils à remédier aux principaux problèmes et à leurs causes profondes ?			
3. Le PTE est-il suffisamment bien ciblé ? Se concentre-t-il sur un nombre limité de programmes prioritaires ?			
4. Le PTE contient-il un cadrage financier robuste ?			
5. Le PTE contient-il un plan d'action annuel ou pluriannuel réaliste ? Ou bien un plan d'action distinct a-t-il été établi ?			

Questions de contrôle préalable	Oui	Non	Observations
6. Les indicateurs de suivi de la mise en œuvre cadrent-ils avec les objectifs du PTE ?			
7. Les différentes composantes du PTE sont-elles cohérentes et suivent-elles un ordre logique ?			
8. Le PTE comprend-il un plan de renforcement des capacités ou prévoit-il des stratégies pour renforcer les capacités ?			
9. Les autorités nationales ont-elles fait preuve de leadership pendant le processus de préparation du plan ?			
10. A-t-on organisé des consultations avec un large éventail d'acteurs dans le cadre du processus de préparation du plan ?			



**PARTENARIAT MONDIAL**  
*pour L'ÉDUCATION*  
[partenariatmondial.org](http://partenariatmondial.org)

**Siège :**

1850 K Street N.W.  
Suite 625  
Washington D.C., 20006  
États-Unis

**Adresse postale :**

Partenariat mondial pour l'éducation  
MSN IS6-600  
1818 H Street NW  
Washington D.C., 20433  
États-Unis

[www.partenariatmondial.org](http://www.partenariatmondial.org)

 [facebook.com/globalpartnership](https://facebook.com/globalpartnership)

 [twitter.com/gpforeducation](https://twitter.com/gpforeducation)